

# DÉCOUVREZ TOUS NOS CRÉDITS À LA CONSOMMATION

## Des crédits adaptés à vos besoins !

Pour concrétiser vos projets, La Socrif propose une gamme complète de prêts personnels.

Chaque solution de financement proposée par votre conseiller prend en compte vos besoins et votre situation pour **financer librement vos projets**.

Vous déterminerez ensemble : le montant, la durée, les mensualités et la date de prélèvement.

Vous pouvez ainsi financer vos projets et autres besoins en toute confiance : impôts, achat d'une voiture, travaux, électroménager, décoration, mariage, naissance... Et profitez d'un accompagnement personnalisé.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**



# VOUS AVEZ BESOIN DE...

## ... FINANCER VOS PROJETS



PRÊT PERSONNEL  
AUTO  
page 4



PRÊT PERSONNEL  
TRAVAUX  
page 5



PRÊT PERSONNEL  
PROJET  
page 6



PRÊT PERSONNEL  
2en1  
page 7

## ... MIEUX MAÎTRISER LA GESTION DE VOTRE BUDGET



REGROUPEMENT  
DE CRÉDITS  
page 8

## ... OPTIONS ET PROTECTION DE VOS PRÊTS



REMBOURSEMENT  
ET ASSURANCES  
page 10

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**



# PRÊT PERSONNEL AUTO

Vous souhaitez financer votre véhicule neuf ou d'occasion ?

## Le Prêt personnel Auto<sup>(1)</sup>

Pour changer de voiture, financer l'achat d'une moto, d'une caravane, d'un camping-car, d'un mobil-home ou autres véhicules de loisirs ?

Montant	Durée	Taux & frais de dossier	Modalités de remboursement**
<ul style="list-style-type: none"> <li>- De 1 500 € à 100 000 € pour les véhicules neufs ou d'occasion &lt; 2 ans.</li> <li>- Le montant est limitée à 35 000 € pour l'achat d'un véhicule d'occasion ≥ à 2 ans.</li> <li>- Sans apport.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De 12 à 84 mois pour les véhicules neufs ou d'occasion &lt; 2 ans.</li> <li>- De 12 à 72 mois pour les véhicules d'occasion ≥ à 2 ans.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux fixes attractifs.</li> <li>- Frais de dossier de 1 % du montant total financé (mini : 20 € -maxi 140 €) prélevés en plus de la 1<sup>re</sup> mensualité*.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Échéances mensuelles et constantes.</li> <li>- Date de prélèvement : 10, 20 ou 30 du mois. Possibilité de la modifier en cours de vie de votre prêt.</li> <li>- Remboursement anticipé total ou partiel.</li> <li>- Report d'échéance sans frais à tout moment (maximum 3 reports sur 12 mois glissants).</li> <li>- Modification de la mensualité ou de la durée du prêt à partir du 7e mois.</li> </ul>

Exemple\* de financement possible sur la base d'une 1<sup>re</sup> échéance à 30 jours :

Pour un Prêt personnel Auto de 10 000 € pour l'achat d'une voiture neuve. Sur 5 ans Le remboursement s'effectue en **60 mensualités de 185,55 €** au taux débiteur fixe de 3,90 %, soit un **TAEG fixe de 4,39 %**. **Montant total dû : 11 133€** dont 100 € de frais de dossier.

Assurance Décès Invalidité facultative \*\*: TAEA de 1,52%, soit 6,67 €/mois (non inclus dans la mensualité) soit un montant total dû sur la durée totale du prêt de 400,20 €.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

\* Conditions en vigueur au 16/04/2018, susceptibles de variations. \*\* Selon conditions contractuelles

(1) Offre réservée aux particuliers, sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par le prêteur. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours calendaires révolus



# PRÊT PERSONNEL TRAVAUX

Vous souhaitez réaliser des travaux ?

## ↳ Le Prêt personnel Travaux<sup>(1)</sup>

Pour réaliser des travaux de décoration ou d'amélioration de votre habitat :

Montant	Durée	Taux & frais de dossier	Modalités de remboursement**
<ul style="list-style-type: none"> <li>- De 1 500 € à 75 000 € pour les propriétaires (limité à 30 000 € pour les locataires).</li> <li>- Sans apport.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De 12 à 144 mois pour les propriétaires (limité à 84 mois pour les locataires).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux fixes attractifs.</li> <li>- Frais de dossier de 1 % du montant total financé (mini : 20 € -maxi 140 €) prélevés en plus de la 1<sup>re</sup> mensualité*.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Échéances mensuelles et constantes.</li> <li>- Date de prélèvement : 10, 20 ou 30 du mois. Possibilité de la modifier en cours de vie de votre prêt.</li> <li>- Remboursement anticipé total ou partiel.</li> <li>- Report d'échéance sans frais à tout moment (maximum 3 reports sur 12 mois glissants).</li> <li>- Modification de la mensualité ou de la durée du prêt à partir du 7e mois.</li> </ul>

Exemple\* de financement possible sur la base d'une 1<sup>re</sup> échéance à 30 jours :

Pour un Prêt personnel Travaux de 12 000 € sur 5 ans. Le remboursement s'effectue en **60 mensualités de 224,02€** au taux débiteur fixe de 4,15%, soit un **TAEГ fixe de 4,65%**. **Montant total dû : 13.441,20 €** dont 120 € de frais de dossier.

Assurance Décès Invalidité facultative \*\*: TAEA de 1,52%, soit 8€/mois (non inclus dans la mensualité) soit un montant total dû sur la durée totale du prêt de 480€.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

\* Conditions en vigueur au 16/04/2018, susceptibles de variations. \*\* Selon conditions contractuelles

(1) Offre réservée aux particuliers, sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par le prêteur. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours calendaires révolus





# PRÊT PERSONNEL TRÉSORERIE

Vous souhaitez concrétiser un projet ?

## ↳ Le Prêt personnel Trésorerie<sup>(1)</sup>

Pour préparer vos grands événements de la vie (mariage, naissance...), équiper votre intérieur (meubler, informatique, électroménager...) ou se faire plaisir tout simplement :

Montant	Durée	Taux & frais de dossier	Modalités de remboursement**
<ul style="list-style-type: none"><li>- De 1 500 € à 21 500 €</li><li>- Sans apport.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- De 12 à 60 mois.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Taux fixes attractifs.</li><li>- Frais de dossier de 1 % du montant total financé (mini : 20 € -maxi 140 €) prélevés en plus de la 1<sup>re</sup> mensualité*.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Échéances mensuelles et constantes.</li><li>- Date de prélèvement : 10, 20 ou 30 du mois. Possibilité de la modifier en cours de vie de votre prêt.</li><li>- Remboursement anticipé total ou partiel.</li><li>- Report d'échéance sans frais à tout moment (maximum 3 reports sur 12 mois glissants).</li><li>- Modification de la mensualité ou de la durée du prêt à partir du 7<sup>e</sup> mois.</li></ul>

Exemple\* de financement possible sur la base d'une 1<sup>re</sup> échéance à 30 jours :

Pour un Prêt personnel trésorerie de 8.000€ sur 5 ans. Le remboursement s'effectue en **60 mensualités de 150,81€** au taux débiteur fixe de 4,55%, soit un **TAEG fixe de 5,07%**. **Montant total dû : 9.048,60€** dont 80 € de frais de dossier.  
Assurance Décès Invalidité facultative \*\*: TAEA de 1,52%, soit 5,33€/mois (non inclus dans la mensualité) soit un montant total dû sur la durée totale du prêt de 319,80€.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

\*Conditions en vigueur au 16/04/2018, susceptibles de variations. \*\* Selon conditions contractuelles

(1) Offre réservée aux particuliers, sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par le prêteur. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours calendaires révolus





# PRÊT PERSONNEL 2en1

Vous souhaitez financer un nouveau projet et y associer un prêt en cours ?

## ↳ Le Prêt personnel 2en1<sup>(1)</sup>,

Une solution de financement 2 en 1 qui permet de regrouper en un seul prêt, un crédit en cours et le financement d'un nouveau projet :

Nature des prêts à racheter	Montant	Durée	Taux & frais de dossier	Modalités de remboursement**
Crédits à la consommation Uniquement***.	- De 1 500 € à 30 000 €.	- De 12 à 72 mois.	- Taux fixes attractifs. - Frais de dossier de 1 % du montant total financé (mini : 20 € -maxi 140 €) prélevés en plus de la 1 <sup>re</sup> mensualité*.	- Échéances mensuelles et constantes. - Remboursement anticipé total ou partiel. - Report d'échéance sans frais à tout moment (maximum 3 reports sur 12 mois glissants).

Exemple\* de financement possible sur la base d'une 1<sup>re</sup> échéance à 30 jours :

Pour un Prêt Personnel 2en1 de 12.000 € sur 5 ans. Le remboursement s'effectue en **60 mensualités de 223,75 €** au taux débiteur fixe de 4,10 %, **soit un TAEG fixe de 4,60%**. **Montant total dû de 13.425€**, dont 120€ de frais de dossier. Assurance Décès Invalidité facultative \*\* : TAEA de 1,52%, soit 8€/mois (non inclus dans la mensualité) soit un montant total dû sur la durée totale du prêt de 480€.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

\* Conditions en vigueur au 16/04/2018, susceptibles de variations. \*\* Selon conditions contractuelles. \*\*\*\*hors rachat de regroupement de crédits.

(1) Offre réservée aux particuliers, sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par le prêteur. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours calendaires révolus.





# REGROUPEMENT DE CRÉDITS

Vous souhaitez simplifier la gestion de vos crédits en cours en les regroupant en un seul prêt ?

## ↳ Un crédit adapté à votre situation financière.

Le Regroupement de crédits<sup>(1)</sup> vous permet de revoir la mensualité<sup>\*\*\*</sup> et/ou la durée des crédits que vous détenez (crédits renouvelables, prêts personnels et prêt immobilier<sup>\*\*\*\*</sup>) en les regroupant en un seul prêt et d'indure, le cas échéant, une enveloppe de financement complémentaire.

La gestion de votre budget est ajustée et optimisée en fonction de l'évolution de votre situation financière.

Nature des prêts à racheter	Montant	Durée	Taux & frais de dossier	Modalités de remboursement**
<ul style="list-style-type: none"><li>- Crédits à la consommation uniquement ou</li><li>- Crédits à la consommation et crédit immobilier<sup>****</sup>.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- De 1 500 € à 50 000 € pour les locataires et jusqu'à 100 000 € pour les propriétaires.</li><li>- Possibilité d'un Financement complémentaire.</li></ul>	De 12 mois à 84 mois pour les locataires et jusqu'à 144 mois pour les propriétaires.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Taux fixes attractifs.</li><li>- Frais de dossier de 1 % du montant total financé (minimum : 20 € maximum : 180 €) prélevés en plus de la 1<sup>re</sup> mensualité*.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Échéances mensuelles et constantes.</li><li>- Remboursement anticipé total ou partiel.</li><li>- Report d'échéance sans frais à tout moment (maximum 3 reports sur 12 mois glissants).</li><li>- Modification de la mensualité ou de la durée du prêt à partir du 7e mois.</li></ul>

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

\* Conditions en vigueur au 16/04/2018, susceptibles de variations. \*\* Selon conditions contractuelles. \*\*\* La diminution du montant des mensualités peut engendrer un allongement de la durée de remboursement et une majoration du coût total du crédit objet du regroupement. \*\*\*\* Hors rachat de regroupement de crédits et avec une part d'immobilier limitée à 60 % du montant total financé

(1) Offre réservée aux particuliers, sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par le prêteur. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours calendaires révolus.



## ↳ Pensez à faire le bilan de vos crédits avec votre conseiller.

Avec votre conseiller, vous identifiez les crédits en cours que vous souhaitez regrouper, vous déterminez votre capacité de remboursement et la solution de financement la mieux adaptée à votre situation financière. Grâce au Regroupement de crédits(1), vous pouvez rééquilibrer la gestion de votre budget. De plus, votre conseiller est à votre écoute pour adapter votre crédit en cas de changement de situation financière\*\* (possibilité de modifier la durée ou la mensualité de votre crédit, report de mensualités...).

Exemple\* de Regroupement de crédits sur la base d'une 1<sup>re</sup> échéance à 30 jours :

Pour un Prêt regroupement de crédits de 20.000 € sur 6 ans. Le remboursement s'effectue en **72 mensualités de 316,17€** au taux débiteur fixe de 4,05%, soit un **TAEG fixe de 4,45%**. **Montant total dû : 22.764,24 €** dont 180 € de frais de dossier.  
Assurance Décès Invalidité facultative \*\*: TAEA de 1,50%, soit 13,33€/mois (non inclus dans la mensualité), soit un montant total dû sur la durée totale du prêt de 959,76€.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

\* Conditions en vigueur au 16/04/2018, susceptibles de variations. \*\* Selon conditions contractuelles.

(1) Offre réservée aux particuliers, sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par le prêteur. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours calendaires révolus.



# REMBOURSEMENT ET ASSURANCES DE VOS PRÊTS

## ↳ DES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT SOUPLES\*

Vous avez la possibilité de rembourser votre crédit par anticipation, partiellement ou en totalité\*. Vous avez également la possibilité de réduire ou d'augmenter le montant de vos mensualités en allongeant ou réduisant la durée du prêt\*.

## ↳ DES ASSURANCES FACULTATIVES\*\* ADAPTÉES À VOTRE SITUATION

Pour plus de sécurité et de sérénité, assurez votre prêt.

Prendre une assurance facultative pour votre crédit est recommandé pour vous protéger, vous et vos proches. Adaptée à votre situation, elle peut prendre en charge le paiement de vos mensualités ou du capital restant dû en cas de perte d'emploi, d'invalidité, d'incapacité de travail ou de décès\*. Une précaution pour réaliser votre projet avec plus de sérénité.

Selon votre contrat, il existe jusqu'à 3 formules d'assurances facultatives:

- ADI (Assurance Décès Invalidité),
- ADI et APE (Assurance Décès Invalidité + Assurance Perte d'Emploi),
- Sénior.

\* Selon conditions contractuelles. \*\* Assurances dans les limites et conditions de la notice d'information.

# POUR FAIRE UNE SIMULATION PERSONNALISÉE, VOUS INFORMER, POSER VOS QUESTIONS, OU SOUSCRIRE :

Appelez le



Connectez-vous sur  
[socrif.fr](http://socrif.fr)<sup>(1)</sup>



Rendez-vous dans  
votre agence de proximité



(1) Coût de connexion selon fournisseur d'accès.

## Document disponible sur le site Internet Socrif.

Prêteur : LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance – Capital social 2 200 000 € – 1 av. François Mitterrand 93 212 La Plaine Saint-Denis CEDEX – RCS Bobigny n° 487 779 035 – ORIAS n° 09 051 330.

Distributeur/Intermédiaire de crédit : SOCRIF, nom commercial et marque de SOFIAP (Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance) au Capital de 60 137 760€. 7 rue de la Pierre Levée 75011 PARIS - 391 844 214 RCS Paris – qui intervient en qualité d'intermédiaire de crédit exclusif de LBPF et apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit à la consommation sans agir en qualité de prêteur. SOFIAP est également immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 025 372 (consultable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) en qualité de mandataire d'assurance.

Assureurs : SOGECAP - S.A. d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450 €, entièrement libéré, régie par le Code des assurances. RCS Nanterre 086 380 730. Siège social : Tour D2, 17 bis Place des Reflets 92919 Paris La Défense CEDEX. SOGESSUR - S.A. au capital de 33 825 000 €, régie par le Code des assurances. RCS Nanterre 379 846 637. Siège social : Tour D2, 17 bis Place des Reflets 92919 Paris La Défense CEDEX. SOGECAP et SOGESSUR sont des filiales de la Société Générale qui détient une participation de plus de 10 % dans La Banque Postale Financement. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Tailbout 75009 Paris.